



MINISTERE DES COMMUNICATIONS ET DE L'INFRASTRUCTURE
Administration de la Circulation routière et de l'Infrastructure
Direction Agrément et Spécifications Q2

Bruxelles le, 05-04-2000

COMMUNIQUE 514 - A/ 60-1

Après avis de la Commission d'agrément des laboratoires d'essais en sa réunion du 5 avril 2000 celle-ci a décidé d'adapter dans le communiqué 514-A/60 du 29-09-1998 les essais suivants (Prix 1986).

11.00.00 CATEGORIE XI : CARREAUX POUR REVETEMENTS DE SOLS ET DE PAROIS.

11.02.00 Essais sur l'émail

11.02.01 Caractérisation de l'émail NBN B27-201 (1973/79) 1.680

11.00.50 Catégorie XI : essais complémentaires

11.02.50 Essais sur l'émail

11.02.51 Résistance au tressillage
(1 à 5 éprouvettes) NBN B27-201 (1973/79)
EN ISO 10.545-11 (1996) 4.185

Le Conseiller général,

ir M. FRANSSENS.